

commentaire de texte droit constit

Par **marly1101**, le **14/11/2008** à **11:32**

En droit constitutionnel, j'ai un commentaire de texte à faire:

Voici l'extrait:

La représentation classique de la hiérarchie des normes était assez simple: La Constitution, la loi, les décrets. Les traités internationaux n'étaient que des espèces de loi et c'est la raison pour laquelle, selon les constitutions révolutionnaires, leur ratification se faisait par la loi, et pour laquelle, selon les constitutions plus tardives, si elle relevait du pouvoir exécutif, elle devait être autorisée par une loi. Dans tous les pays, les nouveaux rapports entre droit interne et droit international ont bouleversé cette vision et fait apparaître des difficultés considérables. Les plus importantes concernent les relations des traités et des lois internes et les relations des traités et de la constitution.

voici une ébauche de plan:

- I. La primauté affirmée de la constitution
 - A. L'autorité de la constitution sur la loi
 - B. L'autorité de la constitution sur les décrets
- II. La primauté relative de la constitution
 - A. Les traités dans l'ordre juridique international
 - B.

Avez-vous des idées ? Qu'en pensez-vous ?

Merci

Par **Thibault**, le **14/11/2008** à **12:12**

Alors, pour tes deux grandes parties, il y a de ça, mais par exemple, les deux sous-parties de ton I sont moyennes: faire constitution/loi et constitutions/règlements, c'est pas un plan génial. Il faut essayer de dégager la portée générale du texte, qui en fait peut se couper en deux parties: d'abord la pyramide des normes ne se souciait pas des normes internationales, mais, par la suite, les traités ont pris de l'ampleur, donc c'est un problème non négligeable.

Donc tes deux grandes parties, bien que mal formulées, retiennent cette division opérée par le texte, c'est bien. Essaie cependant de trouver des titres plus explicites.

De plus, l'intérêt du texte est de montrer

[u:2hfd3lkm][i:2hfd3lkm]'évolution[/i:2hfd3lkm]/[u:2hfd3lkm] de la notion, donc ne reste pas manichéen dans tes sous parties (voir commentaire paragraphe du dessus ^^) mais montre cette évolution, en partant des notions théoriques, vite remises en question.

Bonne chance ! 

Par **biloute**, le 15/11/2008 à 15:22

j'ai ce texte de Michel TROPER à commenter. J'ai pris la partie de faire la distinction avant et après la constitution de 1958. En sachant qu'avant la hiérarchie était basée sur la pyramide de Kelsen et que après la constitution en son article 55 a fait une place au traités internationaux.

Dans ma première partie je veux parler de Kelsen mais je voit pas trop comment la diviser en deux sous parties et ce que je peux rajouter dedans quelqu'un a un conseil?

Pour la seconde partie je vais donc parler de la période post constitution avec en A) les relations (conflictuelles??) loi/traité et en B) les relations (conflictuelles???) constitution/traité. Ça semble correct ou pas?

Je voulais aussi savoir si je dois parler de la situation dans d'autre pays que la France car TROPER dit "dans tous les pays"?

Merci d'avance pour les éclaircissements.

Par **marly1101**, le 15/11/2008 à 19:26

je rencontre quelques difficultés concernant la méthodologie de l'introduction du commentaire de texte. Est-elle longue, faut-il faire une entrée en matière, définir quelques notions figurant dans le texte ? dégager les 2-3 grandes idées qui gouvernent le texte ? Le contexte historique ?

Les titres sont-ils apparents dans le corps du devoir comme en dissertation ?

Merci beaucoup

Par **Thibault**, le 15/11/2008 à 22:20

Une petite entrée en matière sur la globalité du sujet, puis quelques définitions sur ce dont veut te faire parler le texte (orienter tout de suite le devoir afin de montrer qu'on a bien compris), éventuellement parler de avant/après 58. Une bonne intro, de toute façon, il faut que tu écrive, et ça vient tout seul, ça coule, ce qu'il te paraît logique.

Et il faut absolument, bien sûr, faire apparaître les titres, toujours dans tout type de devoir, en droit (sauf cas prat' of course, quoi que ... certains le font ^^)

Par **biloute**, le 16/11/2008 à 11:51

Oui nous on nous demande de mettre les titres dans un cas pratique!!

Donc je peux rester sur avant/après 58 en ce qui concerne les relations loi/traité?

est-ce que tu pourrais répondre aux autres questions stp? 

:))

Merci 

Par **marly1101**, le **16/11/2008** à **16:29**

Bonjour, je rencontre quelques difficultés:

"ici : "Les traités internationaux n'étaient que des espèces de loi et c'est la raison pour laquelle, selon les constitutions révolutionnaires"

Qu'entend t-il par constitution plus tardives, la DDHC de 1789, le préambule de la constitution de 1946, dois-je les mentionner dans mon devoir ? pour moi, la période révolutionnaire est la période de la naissance de l'assemblée constituante en 1789 à la promulgation du code civil à savoir 1804. Je sais que lors de la période antérieure à la constitution du 4 octobre 1958, les lois sont supérieurs aux traités mais je ne vois pas très bien comment le commenter à part faire une espèce de paraphrase.

"selon les constitutions plus tardives, si elle relevait du pouvoir exécutif, elle devait être autorisée par une loi "

Dois-je mentionner les constitutions plus tardives ?

Merci beaucoup pour ton aide !

Par **marly1101**, le **18/11/2008** à **19:47**

selon les constitutions plus tardives, si elle relevait du pouvoir exécutif, elle devait être autorisée par une loi.

IL dit la ratification des traités si elle relevait du pouvoir exécutif devait être autorisée par une loi. Je sais que selon les constitutions plus tardives, il fait allusion à celle de 1946 mais je ne comprend pas très bien comment commenter cette phrase.

Dois je dire qu'il revient au pouvoir exécutif (le président de la république) de ratifier les traités, qu'il ne peut être ratifié que s'il y a été autorisée par une loi votée par le parlement. ?

Merci de ton aide
(dsl pour le doublon)

Par **nicomando**, le **19/11/2008** à **09:45**

Bonjour,

Le commentaire de texte n'est pas un commentaire phrase par phrase du texte.

Il faut en ressortir l'idée générale et ensuite appuyer tes arguments avec les phrases tirées du texte.

Ensuite avant de faire un plan il serait peut être bien d'essayer de trouver ta problématique. quelle question te poses-tu après lecture de cet extrait ?

Enfin évité de faire un plan chronologique. Tu pourra fair cette distinction au sein de tes parties mais pas dans les grands titres.

Ensuite renseigne toi bien sur le sujet notemment sur l'existence de la théorie moniste et dualiste.

Bon courage

Par **biloute**, le **20/11/2008** à **16:49**

Bon ba j'ai rendu mon commentaire on verra bien ce que cela donne comme j'ai pas eu de réponse à mes questions!!! Merci quand même